



**Université Mohammed V-Agdal  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Département de Géographie  
Groupe de Recherche sur le Monde Rural (GREMR)**

**La région agricole et rurale: cadre du développement rural au Maroc !**

Les bouleversements techniques, économiques et sociologiques qu'a connus le Maroc ont eu des effets considérables dans les campagnes, et en quelques décennies ont transformé l'agriculture, les modes de vie et de consommation, ainsi que l'organisation de l'espace.

De ce fait, les chercheurs n'utilisent que rarement le terme « Campagne » qui correspond actuellement à quelques coins éloignés et marginalisés du pays où le paysage agricole prédomine encore. «L'espace rural » comme terme, a remplacé progressivement celui de « la campagne ». Les espaces ruraux marocains se sont progressivement transformés, diversifiés, si bien qu'il n'est plus permis aujourd'hui de parler d'un rural homogène.

Dans le contexte de la mondialisation qui a touché le Maroc, ces transformations favorisèrent l'ouverture du monde rural sur l'extérieur et contribuèrent à la diversification des espaces sur une base économique ; Car de tradition, les régions rurales ont été classées sur la base d'une notion, à la limite déterministe, du milieu géographique en associant aux caractéristiques environnementales des usages du sol qui relevait plus de la conformité à un genre de vie traditionnel, forme d'adaptation primitive aux conditions physiques, que des impératifs économiques des lois du marché. Pourtant la campagne en considération de sa fonction agricole, génère des flux de produits, d'hommes et de capitaux qui sont sensés donner lieu à la constitution d'un espace économique organisé en réseau est dont les composantes contribueraient à l'identification de régions agricoles spécifiques.

Toutefois, l'espace rural n'est pas homogène ; car on passe des grands périmètres hydro agricoles, bien équipés et plus rentables, à des espaces agricoles en bour souvent défavorisés et moins rentables. En fait, les périmètres irrigués sont des espaces régionaux structurés par l'irrigation et la modernisation des systèmes agricoles. L'organisation planifiée de ces espaces

et le développement de pôles urbains, qui ont un rôle polarisateurs sinon régional du moins local, permettent de tracer les contours de régions rurales avec des caractéristiques socio spatiales bien spécifiques.

Par contre, les espaces de culture bour et d'élevage extensifs sont difficiles à délimiter en tant que régions agricoles aux frontières bien précises. Il y'a certes la distinction classique entre régions en fonction des systèmes agricoles de plaines ou de montagne, proches des villes ou souffrant d'une marginalisation par la distance. Mais ce sont des espaces, qui non seulement ne connaissent pas vraiment une activité économique capable de donner lieu à une dynamique des flux et l'émergence de centres polarisateurs, mais qui continuent à être plus ou moins les pesanteurs structurelles des modèles d'organisation de l'espace hérités de la période tribale et coloniale.

Les seules différences qu'on note sont relatives aux situations suivantes:

1. Les zones où la modernisation des structures agricoles a été le résultat d'un effort d'investissement encouragé par les conditions édaphiques favorables et la proximité des marchés. Ces zones correspondent à l'aire d'extension de la céréaliculture pluviale des plaines et plateaux atlantiques. Mais ce sont des zones où la dynamique agricole a été relativement compromise par les sécheresses récurrentes des dernières années. C'est ce qui a déterminé, d'ailleurs, une reconversion de certaines terres à céréales en terres à maraîchage ou à arboriculture irriguée quand les moyens financiers sont disponibles pour mobiliser les eaux de la nappe phréatique.
2. Les zones où l'eau est disponible pour créer des petits périmètres irrigués en montagne, dans le dir ou dans certaines plaines céréalières. Ces zones se matérialisent par des îlots circonscrits dans l'espace s'individualisent sur le plan paysager, soit par des cultures pérennes dans un environnement agropastoral, soit par la verdure dans un milieu dominé par l'aridité ; comme c'est le cas des oasis;
3. Les zones qui par leur caractère impropre à l'utilisation par des cultures sont vouées à l'élevage sur parcours extensif, comme c'est le cas pour les steppes de l'Oriental.

Ces espaces ont un caractère fragmenté et n'ont pas vu l'émergence de régions rurales bien structurées. A la limite, on peut parler d'une organisation territoriale infrarégionale marquée par une relative cohérence, et qu'on retrouve dans certaines petites régions caractérisées par une dynamique économique locale, par l'existence d'un référentiel communautaire et par l'existence d'un centre aux fonctions administratives et de services rayonnantes sur une aire géographique dont la portée peut dépasser les limites du cadre administratif dans lequel elle est inscrite.

Ce thème sur la région rurale est une invite à la communauté des ruralistes pour réfléchir sur les critères de détermination des régions agricoles et rurales dans un contexte marqué par une double dynamique: régressive dans la mesure où la fonction agricole des campagnes est en perte de vitesse, et progressive, puisqu'on cherche, dans un élan de diversification des fonctions, à introduire de nouvelles activités et à intégrer l'agriculture dans de nouvelles sphères de la consommation de qualité.

Cette dynamique rurale s'intègre dans un processus de renouvellement de paysage et de recomposition territoriale au Maroc, qui se caractérise par un changement continue depuis le Protectorat au Maroc.

Peut-on continuer à raisonner sur la région rurale ou agricole en terme d'étendue physique marquée par des aires d'influence, ou devons-nous insérer cette notion dans une dimension

économique de réseaux actionnés par la dynamique des flux dans un cadre de compétitivité économique qui dépasse les frontières du pays (la mondialisation) ?

**Axes de la table ronde :**

1. Quelle définition à donner à la région agricole ou rurale marocaine, et comment en définir les limites ?
2. Quels seront ses rapports avec les autres unités et instances de gouvernance territoriale à différentes échelles, locale, provinciale, régionale et nationale ?
3. Peut-on considérer la région agricole ou rurale comme cadre de développement rural ?

